

**EPREUVE ECRITE / MAGISTERE-MASTER AMENAGEMENT & URBANISME**

Durée 2 h

6 juin 2017 / 15-17 h (Institut de géographie. Grand Amphithéâtre et salle 402)

**SUJET :**

A partir des trois textes proposés, vous rédigerez un texte court (maximum 600 mots) pour présenter les enjeux de la participation et de la mobilisation des citoyens dans les projets urbains.

Précision :

Vous pouvez également mobiliser vos propres connaissances et d'autres exemples que ceux signalés dans les textes. Nous attendons une réflexion pertinente sur cette question d'un urbanisme participatif et non pas une synthèse des trois textes. Attention donc à ne pas perdre trop de temps à lire ces textes qui ne sont qu'un support à votre réflexion.

***Textes :***

*1. Mobilisations populaires spontanées et politiques publiques urbaines : frères ennemis ? -*  
Texte écrit par le Collectif Etc en mai 2016 et publié dans le n°48 de la revue l'Observatoire.  
(<http://www.collectifetc.com>)

*2. A Amsterdam, un projet d'urbanisme collaboratif contribue à changer un quartier d'affaires*

Texte publié sur le site du quotidien le Monde 12 avril 2017 (Par Guillaume Bermond)

*3. Urbanisme participatif : la route est longue*

Texte publié sur le site du quotidien Libération le 29 mars 2013 (CR Forum de Rennes 2013, Par Alexandre Blaise)

Sélection de textes (3)

---

### **Texte 1.**

#### **Mobilisations populaires spontanées et politiques publiques urbaines : frères ennemis ?**

*Texte écrit par le Collectif Etc en mai 2016 et publié dans le n°48 de la revue l'Observatoire.  
(<http://www.collectifetc.com>)*

« Souhaitez-vous que la ville lance une nouvelle concertation ? » Posée par un journaliste local, cette question a de quoi étonner. Elle est adressée à une assemblée populaire, réunie ce samedi 30 avril 2016 autour de tables de pique-nique, à l'occasion d'une conférence de presse organisée par des habitants et usagers de la place Jean-Jaurès, à Marseille. Car, à elle seule, cette simple question révèle le curieux décalage entre les procédures institutionnelles et encadrées dites « de concertation » et les démarches mises en place par ceux qui pratiquent un quartier et s'y organisent de manière spontanée.

#### **AGITATION DU CÔTÉ DE LA PLAINE**

Nous sommes là en plein cœur de Marseille. Considéré comme hautement populaire par la mixité des catégories sociales qui s'y croisent, le quartier de La Plaine, organisé autour de la place Jean-Jaurès, est depuis de nombreuses années un lieu de sortie nocturne des Marseillais et Métropolitains. Réputé aussi pour son marché tri-hebdomadaire, cet espace aux usages multiples représente, par sa surface, l'un des plus grands espaces publics du centre-ville, après les rives du Vieux-Port... Or, depuis quelques mois, une contestation s'organise. En cause : le « projet de réhabilitation » de la place, voulu par la Ville de Marseille et qui doit être mis en œuvre par la Soléam, l'aménageur public opérant sous sa responsabilité.

#### **PLUS QU'UNE BANALE CONTESTATION !**

Tout commence par une « fuite » : fin septembre 2015, une pré-étude programmatique de la Soléam arrive sur la boîte mail de l'Assemblée de La Plaine sur le devenir possible de la place, avec une proposition d'intervention déclinée en quatre scénarios. L'ensemble étant chiffré à 11M€, le réaménagement est global sur près de 25 000 m<sup>2</sup>. Cette Assemblée, sans existence juridique mais réputée depuis de nombreuses années pour l'organisation de son carnaval indépendant, est aussi un lieu de débats et de rencontres pour des habitants et habitués du quartier. Ses membres, se sentant largement concernés, décident alors d'organiser une première réunion publique, sur la place, pour discuter de ces pré-propositions qu'ils n'auraient pas dû voir. « Il faut arrêter de ne pas demander l'avis de la population et de tout faire en privé. On doit avoir notre mot à dire », s'insurgent certains. En parallèle de ces germes de mobilisation, et comme l'impose le code de l'urbanisme, une procédure de « concertation » est lancée. Mais même si le législateur oblige bien les collectivités à associer « les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées » pendant « toute la durée de l'élaboration du projet », il laisse à l'appréciation du maître d'ouvrage, à travers une délibération du

Conseil Municipal, toute latitude quant aux modalités de sa mise en œuvre.

La Soléam mandate alors, par appel d'offre, le cabinet ResPublica, expert en « stratégie et ingénierie de la concertation », avec qui la Ville de Marseille a déjà travaillé quelques mois plus tôt sur le quartier de la Belle de Mai. Leur objectif : rencontrer des personnes habitant ou pratiquant le quartier, afin de définir un cahier des charges programmatique servant aux futures équipes de maîtrise d'œuvre. Étalées entre les mois de novembre et décembre, quatre réunions publiques seront proposées : deux destinées aux habitants, une pour les forains du marché et une pour la synthèse générale. Chacune d'elles est accessible à 120 personnes, pré-inscrites au préalable par e-mail ou par téléphone.

Les réunions sont houleuses. Des associations se mobilisent aux côtés de l'Assemblée qui, elle-même dénonce le fait « que la mairie de Marseille et les mairies de secteur fassent des plans de réaménagement dans un total manque d'informations, de transparence et surtout aucune prise en compte des habitants, habitués et commerçants ». Ainsi, mi-décembre, à la veille de la dernière réunion publique, qui doit présenter les conclusions du travail mené par ResPublica, l'association Un Centre Ville Pour Tous « appelle à la vigilance et à une concertation véritable ».

Car, contrairement à ce qu'affirme l'adjoint au maire Gérard Chenoz, en dénigrant « une poignée d'irresponsables », il y a un réel désir populaire d'intervention sur La Plaine. En effet, le constat de départ semble être partagé entre ces usagers et les institutions publiques : « Personne ou presque ne conteste le besoin important de rénovation. Cette grande place multifonctionnelle [...] est en très mauvais état. On n'y compte plus les nids de poules et les racines qui défoncent le bitume. Cet accord de principe augurerait d'un bon départ pour une politique publique légitime. » Chacun s'accorde donc pour dire qu'il est nécessaire que les choses s'améliorent.

Mais qu'est-ce qui doit changer ? C'est bien cette question essentielle qui divise. Du côté de la population, « avant même tout projet d'aménagement, il convient de mettre fin au semi abandon de cet espace par la municipalité. » En d'autres termes, il est demandé que les services publics soient assurés.

En revanche, les objectifs de la Ville de Marseille diffèrent quelque peu. Pour le président de la Soléam : « Dans le cadre du Projet grand centre-ville, notre objectif est, d'ici 2021, de réhabiliter, de revitaliser 35 pôles urbains, dont celui de La Plaine, qui reste un espace public majeur. »

L'ambition affichée paraît plus grande, mais qu'implique-t-elle ? La mise en œuvre de quelques « invariants », posée en préambule de toute action de la Ville, ceux-là même qui attisent les contestations et qui sont présentés en ces termes dans les différents cahiers des charges : une « montée en gamme de la place », « doter la ville d'un marché qualitatif », « améliorer la co-habitation des usages », « affirmer son statut de première place de Marseille »... Personne n'est dupe, chacun de ces points ramènent à des processus connus : marketing territorial, attractivité touristique, revalorisation foncière... entraînant, le plus souvent, une relégation des plus précaires. Et les comparaisons avec d'autres opérations marseillaises sont parfois évoquées : « la crise de confiance est grave dans cette ville après la stérilisation de la rue de la République [...], de la porte d'Aix [...], l'essoufflement annoncé du [tout nouveau] centre commercial "Les terrasses du port"... »

La situation est donc tendue. D'un côté, des habitants qui s'inquiètent du devenir de leur quartier et rejettent les procédures imposées par la Soléam ; de l'autre, Gérard Chenoz, élu à la Ville de Marseille et, à ce titre, président de la Soléam, qui adopte une position claire mais peu satisfaisante pour les premiers : « nous ne sommes pas venus pour discuter mais pour recueillir leurs remarques et leurs

propositions ». D'ailleurs, la diffusion des documents d'études préalables ne semblent que peu à son goût et il en donne le ton : « Ce ne sont que des documents de travail, rien n'est encore fait, je pourrais porter plainte contre la personne qui les a exfiltrés ! »

La procédure institutionnelle suit alors son cours. Car même si des voix se sont élevées, ce sont des situations trop bien connues des élus et des techniciens qui ont l'habitude d'être empêtrés dans les difficultés de mise en œuvre de ce type de projets urbains. Gilles-Laurent Rayssac, responsable de ResPublica le sait lui aussi très bien : « On retrouve ça partout, les gens sont méfiants vis-à-vis des initiatives de la Ville et, ici, cela a été particulièrement vigoureux. »

Un cahier des charges a donc bien été rédigé et publié en mars dernier sur le site Internet de la Soléam. Il révèle d'ailleurs des contradictions avec les propositions faites lors des réunions de concertation et précise les « invariants » énoncés précédemment et objets de contestation. Ce document a été fourni aux quatre équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre retenues par appel d'offre pour entamer un dialogue compétitif de plusieurs mois. Cette procédure imposant une réelle confidentialité, peu d'informations filtrent et aucuns échanges ne sont à prévoir avec les populations durant toute cette phase de conception.

## **LA MOBILISATION HABITANTE SPONTANÉE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE PUBLIC**

« Touchez pas La Plaine, touchez pas, elle est à tous et à tous restera. Si elle change ne vous en faites pas, c'est le peuple qui la transformera. » Le refrain est chanté en boucle... Du côté des habitants et usagers de La Plaine, la mobilisation ne faiblit pas. Bien au contraire, la construction d'un discours commun, d'un objet identifiable contre qui lutter a réussi à faire se fédérer un ensemble de dynamiques éparses dans le quartier. Cette mobilisation prend plusieurs formes. D'abord portée par l'Assemblée, elle s'est petit à petit élargie à de nombreux individus, groupes ou associations pratiquant La Plaine et qui ont l'habitude de s'organiser de manière autonome et solidaire à l'échelle du quartier. Se poursuivent alors cantines à prix libre, concerts, séminaires et squats de soutien... Un groupe, les Voix de La Plaine, issue directement de l'Assemblée, s'est occupé d'aller recueillir la parole d'usagers de la place ; il y a eu des réunions publiques, organisées à même la place pour échanger sur le devenir du quartier ; et puis, il y a eu un premier chantier collectif : la construction d'un ensemble de tables de pique-nique.

Alors que le temps de la concertation institutionnelle n'est pas encore terminé, quelques « plainards », dont des architectes-constructeurs, dessinent et construisent des éléments de mobilier robuste. Cela nécessite plusieurs jours de préparation qui se dérouleront en atelier. L'emplacement d'installation est tout choisi : en lisière du terrain en stabilisé, au centre de la place tout en ne perturbant aucune des pratiques existantes, venant simplement en proposer une nouvelle. Sa mise en place, le 20 décembre, sera l'occasion d'une fête de quartier : « L'endroit devient vite convivial, des familles y pique-niquent, les habitants s'y retrouvent pour des discussions impromptues. La réalisation devient vite un symbole. Mais elle dérange. »

## **BOMBES LACRYMO ET NOUVEL ÉLAN COLLECTIF**

La mairie ne voit effectivement pas d'un très bon œil ce nouveau micro-équipement. Trois mois plus tard, courant mars, et juste quelques jours après la 17<sup>e</sup> édition du Carnaval indépendant, une entreprise est dépêchée en sous-traitance par la Ville pour déposer ce « mobilier sauvage ». Instantanément relayée par SMS par des passants, l'action municipale se complique. Ce sont rapidement quelques

dizaines de personnes qui font face aux policiers accompagnant l'équipe de démontage : « plusieurs habitants se sont agrippés aux tables pour tenter de les protéger. Les policiers municipaux ont alors usé de leurs bombes lacrymogènes pour tenter de les disperser. L'empoignade a duré quelques minutes, et il a fallu l'intervention de la police nationale et même des CRS pour ramener le calme ».

Est-ce l'absence d'un bureau de contrôle ayant certifié l'installation des tables, est-ce l'absence d'une assurance couvrant les sinistres potentiels, ou est-ce l'absence d'une demande officielle, et donc l'aval d'un élu, qui ont motivé cette réaction publique ? Quoi qu'il en soit, les tables enlevées et les images de violences policières qui se sont propagées sur les réseaux sociaux n'ont fait qu'attiser les désirs d'occupation de l'espace. Dans les quinze jours qui suivent, un nouveau chantier collectif est relancé. Et la pose de nouvelles tables a lieu le 30 avril. Plus grandes, plus nombreuses. Et, la mobilisation s'élargissant, de nouveaux micro-équipements ont été prévus : jardinières, cages de foot, panneaux d'affichage libre... Cette fois, l'événement sera amplement relayé par les associations locales et son organisation dépasse largement le cadre originel de l'Assemblée de La Plaine. Ce sera La Table est Plaine, nom de cette fête de quartier, terrain de convergences. Plus d'un millier de personnes se retrouvent alors pour l'installation de ces nouvelles tables et des autres équipements, lors d'une journée hautement festive qui se terminera tard dans la soirée, sans heurts particuliers.

## **UN BASCULEMENT CULTUREL ?**

Des évolutions sont-elles en train de s'opérer dans l'imaginaire collectif ? Alors que le point de départ a été la contestation d'un projet non concerté, un glissement semble s'effectuer : « L'heure n'est plus à dénoncer une concertation qu'ils estiment à bien des égards factice, mais à « co-construire » un projet pour la place. » Nous pouvons d'ores et déjà observer une dichotomie entre une injonction à la participation telle que martelée depuis plusieurs décennies dans différents textes de loi et, de l'autre, la répression engagée par les pouvoirs publics dès que des habitants ou usagers se saisissent de ce pouvoir d'agir auquel on les invite. Comment, alors, dépasser ce hiatus permanent et donc tenter de redéfinir les conditions d'une construction partagée de la ville ?

Plusieurs hypothèses peuvent être évoquées : la réelle considération d'une maîtrise d'usage, la redéfinition du rôle des élus, et le changement de paradigme en matière d'urbanisme, pour passer de l'urbanisme programmé à l'urbanisme tactique. Nous constatons à l'évidence qu'il existe une réelle volonté des habitants et usagers de s'impliquer dans les processus de transformations de leur quartier. Cela est valable aujourd'hui pour La Plaine, mais ça l'est depuis au moins un demi-siècle en France. Les luttes urbaines, celles qui « portent sur la ville et non pas tous les conflits qui se déroulent dans la ville », s'inscrivent dans une histoire qui remonte à la fin des années 60 : « au-delà de leur caractère revendicatif, local, isolé, partiel, il y a une permanence des mouvements urbains à l'heure actuelle, une lame de fond de la contestation urbaine ». Malgré les différentes législations mises en place depuis lors, nous voyons qu'il est toujours difficile de trouver des espaces d'entente entre des politiques publiques descendantes et des volontés populaires, auto-gestionnaires et inclusives. L'une des pistes à explorer serait alors peut-être celle de l'introduction d'une maîtrise d'usage dans les procédures de projet. Organisés en conseil, à la manière des conseils citoyens que les services de la Politique de la Ville tentent de mettre en place depuis quelques mois dans la nouvelle géographie des quartiers prioritaires, ils seraient composés d'habitants et usagers d'un territoire, ainsi que de différentes structures locales pouvant les représenter pour partie. Leur connaissance fine des pratiques issues de ses expériences vécues est porteuse d'un savoir que l'on ne peut négliger. Faire abstraction de cette «

expertise du quotidien » peut se révéler, nous le voyons dans le cas de La Plaine, être contre-productif, les propositions émanant alors de professionnels et d'une expertise technique souvent trop décalés des usages des lieux.

Une réelle place serait alors à trouver dans un nouveau triptyque que ces conseils formeraient avec le maître d'ouvrage qui finance et le maître d'œuvre qui réalise. Tout serait alors à repenser dans les modes de fonctionnement de chacun...

Cela nous amène à notre second point, celui du rôle des élus. Car poser la question d'un conseil de maîtrise d'usage revient à ré-interroger les modes de gouvernance en vigueur dans la manière de fabriquer la ville. Aujourd'hui, comme le rappelle Gérard Chenoz, « au final, les élus décideront ». Or l'enjeu pourrait être ici de redistribuer les cartes du pouvoir. Un glissement est sans doute à opérer d'une démocratie électorale à une démocratie délibérative. La défiance envers les politiques n'est plus à prouver, à l'opposé d'un désir et besoin de refaire de la politique, dans son sens originel, à savoir de trouver des instances de dialogue et de négociation ouvertes et transparentes pour décider de comment nous voudrions vivre. Les élus peuvent jouer un rôle essentiel dans ces reconfigurations : leur connaissance des territoires, dans ses diverses échelles et dans la transversalité des sujets, est d'une puissante nécessité, afin de mettre en cohérence les différentes initiatives et désirs exprimés localement. Ce rôle, il l'assume déjà en partie, mais l'opacité dans laquelle cela se joue, couplée à leur pouvoir de décider sans rendre de comptes autrement qu'à travers quelques élections, ne leur permet pas d'endosser la confiance populaire nécessaire à une telle tâche.

Enfin, un troisième point nous semble à évoquer : ces différentes reconfigurations proposées seraient indissociables d'un changement de paradigme profond dans la manière de penser nos villes. La temporalité des projets est sans doute à réinterroger et à reconsidérer, notamment en inscrivant le court terme, l'accident et le spontané dans les stratégies publiques de visions à long terme. Cela peut entraîner de nouvelles conditions de gouvernance dont la complexité est à intégrer. C'est ce qui est en train de se jouer à La Plaine : la multiplication des prototypes d'usages permettent de tester la viabilité de micro-équipements. Ils acceptent la souplesse des évolutions de pratiques et de désirs, ils sont économiquement viables, et surtout, ils permettent et suscitent la multiplication des temps collectifs. La fête est réintroduite comme une composante essentielle de la vie urbaine, la convivialité sert d'outil au brassage culturel, la pratique manuelle rend inclusive la mise en œuvre de processus long. Mike Lydon qualifie l'urbanisme tactique comme « des actions à court terme pour un changement à long terme ». Nous sommes donc là dans la construction d'un commun qui, par la multiplication de micro-actions, permet une mise en mouvement d'une dynamique populaire qui redonne sens à une intensité urbaine attirante.

Ces propositions ne sont pas nouvelles. Et elles sont, dans ce cas, directement liées à l'action. La Ville lancera-t-elle une nouvelle concertation, comme cela a été soulevé par un journaliste ? Nul ne peut le prévoir. Mais il y a sans aucun doute matière à expérimentation, sur le quartier de La Plaine et ailleurs, pour inventer de nouveaux processus.

---

## Texte 2.

### **A Amsterdam, un projet d'urbanisme collaboratif contribue à changer un quartier d'affaires**

LE MONDE | 12.04.2017 à 12h12 | Par Guillaume Bermond

La plate-forme en ligne lancée en mai par TransformCity met l'imagination au pouvoir en vue de dynamiser un quartier de la métropole néerlandaise, dont un tiers des bureaux sont vacants.

Comment donner vie à un quartier d'affaires excentré d'Amsterdam, uniquement composé de bureaux que la crise de 2008 a partiellement vidés ? C'est à cette lourde tâche que s'est attelée l'architecte néerlandaise Saskia Beer, d'abord seule, puis avec l'appui de la municipalité, par le truchement d'une plate-forme numérique collaborative, ouverte à tous. Grâce à cette initiative, une vingtaine de projets ont fleuri et le quartier en question – Amstel 3 – est en voie de se transformer.

Tout le monde le reconnaît aujourd'hui : une erreur a été commise dans les années 1960, lorsqu'il s'est agi de planifier, au sud-est d'Amsterdam, une nouvelle zone aux limites de la ville. Urbanistes et architectes l'ont fractionnée, de part et d'autre d'une voie ferrée. Côté est, ils ont conçu une zone d'habitation à loyers modérés (Bijlmermeer), devenue peu à peu le ghetto de ressortissants du Suriname, arrivés après l'indépendance de cette ancienne colonie des Pays-Bas, en 1975. Côté ouest, le quartier d'Amstel 3, réservé aux affaires, a eu pour unique vocation de recevoir des immeubles à bureaux, sur 250 hectares. « *On sait depuis longtemps que le modèle sur lequel a été construit le quartier ne fonctionne pas* », constate Tamara Smit, chargée d'Amstel 3 à la mairie d'Amsterdam. Aucune animation en dehors des moments où les employés de bureau – 26 000 aujourd'hui – arrivent le matin et repartent en fin de journée, pas de résidents, donc pas de commerces ni d'écoles, observe-t-elle. Ses prédécesseurs s'étaient fixé l'objectif d'y construire 5 000 logements mais la crise de 2008 les a contraints à renoncer à ce projet, faute de fonds. La même crise a durement touché Amstel 3, poursuit Tamara Smit : « *Plus de 30 % des bureaux se sont vidés, l'un des taux les plus élevés des Pays-Bas* ».

#### **Un défi urbain à relever**

Dans la tourmente de la crise, l'architecte Saskia Beer a perdu son travail en 2008, n'en a pas retrouvé, mais a eu une idée. « *Amstel 3 constituait pour moi un défi urbain intéressant à relever*, dit-elle. *Beaucoup d'espaces vacants, et donc des opportunités pour en faire quelque chose. Mais personne pour les réaliser* ». Elle entreprend alors patiemment d'identifier puis de contacter les propriétaires des bureaux, et parfois d'immeubles entiers devenus vacants. Elle tente de mobiliser des entreprises ainsi que des associations, afin de les convaincre de donner une seconde vie à ces surfaces inutilisées. A la petite société qu'elle crée bientôt – TransformCity –, le propriétaire d'un immeuble vide prête gracieusement des locaux. Elle y passe son temps à répondre au téléphone pour mettre en lien les uns avec les autres, à organiser des réunions, ou des soirées conviviales pour les employés. Il lui fallait trouver une autre formule susceptible de ne pas reposer sur ses seules épaules.

Ainsi est née, en mai 2016, la plate-forme numérique du quartier, ZO ! City, projet qui a bénéficié de subventions de la municipalité et du gouvernement néerlandais, séduits par l'initiative. Cette plate-

forme a deux vocations. D'une part, rendre publiques des données obtenues par TransformCity sur les sites vacants (leur situation géographique précise ainsi que les coordonnées de leurs propriétaires parfois étrangers), complétées par celles collectées par la mairie. D'autre part, y inscrire des idées, qu'elles émanent de personnes impliquées dans Amstel 3 ou des autres citoyens d'Amsterdam. Chacun peut proposer un projet, le localiser sur la carte de la plate-forme, en expliquer les tenants et les aboutissants, échanger avec les autorités sur sa faisabilité ou solliciter un financement participatif.

### **Une expérience inédite aux Pays-Bas**

La mairie s'est aussi impliquée. Elle a proposé la création d'un parc le long de la voie ferrée, co-imaginé avec les personnes intéressées. Elle a accepté, à la suggestion d'employés, de réaménager une des principales artères du quartier pour la « *verdir* » et y installer des bancs. Un premier bar vient par ailleurs d'ouvrir et un projet de discothèque est en gestation. Surtout, les premiers résidents d'Amstel 3 devraient emménager à la fin de cette année, à la faveur de la démolition d'immeubles à l'abandon, dans le cadre d'un programme de 1 500 logements. Intégrera-t-il des habitants de Bijlmermeer originaires du Suriname et vivant de l'autre côté de la voie ferrée ? La question reste en suspens. « *Cette expérience est inédite aux Pays-Bas, où l'urbanisme a toujours été conçu de manière très verticale par les pouvoirs publics. Nous-mêmes sommes encore dans une période d'adaptation à ces méthodes collaboratives* », avoue Tamara Smit. De son côté, Saskia Beer se félicite, après sept années d'efforts, de voir le défi qu'elle s'était lancé se concrétiser, y voyant même « *l'urbanisme du futur* ». Elle a entamé des pourparlers pour proposer, moyennant finances, sa plate-forme à d'autres villes néerlandaises, ainsi qu'à Sydney, en Australie.

### **Texte 3.**

#### **Urbanisme participatif : la route est longue**

**In Libération (29 mars 2013) (CR FORUM DE RENNES 2013)**

**Difficile d'associer urbanisme, habitants, usagers et processus de décision. Odile Decq, architecte et urbaniste, et Vincent Renard, conseiller à la direction de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) ont appuyé cette idée au Forum de Rennes.**

Ils n'ont pas eu une minute de pause. Assis dans les fauteuils d'une salle vide du Théâtre national de Bretagne, Odile Decq et Vincent Renard sont pourtant prêts à discuter. Après plus d'une heure et demi de débat autour de la question « *Urbanisme conceptuel ou participatif ?* », aucune réponse n'a été trouvée. Mais les deux intervenants s'accordent : les citoyens ne participent pas à la prise des décisions politiques relatives à leur quotidien. Et l'urbanisme ne déroge pas à la règle.

#### **«Une dose de despotisme éclairé»**

Le problème de la participation citoyenne dans l'urbanisme n'est pourtant pas nouveau. « *Il s'est déjà posé dans les années 1970* », rappelle l'architecte et urbaniste, Odile Decq. Il se pose à nouveau aujourd'hui. En cause, ces projets réalisés sans aucune adéquation avec les besoins. « *Près de Paris, dans la ZAC des Batignolles, de nouveaux bureaux ont été construits. Or, il y en avait déjà trop...* ».



Aujourd'hui, l'interrogation est la même : veut-on d'un urbanisme imposant ses projets et structurant la société ou d'un urbanisme qui laisse la place à la concertation en amont du projet ? Odile Decq et Vincent Renard se tournent plus vers le modèle participatif. *«Les villes, ce sont d'abord des habitants, assure la première. Sans participation, on pourra faire la plus belle des villes, ce ne sera pas la plus facile à vivre.»* Un bémol cependant : participation n'est pas pouvoir de décision. *«Il y a un équilibre à trouver entre le débat public et le moment décisif du permis de construire, assure Vincent Renard. Il faut une dose de despotisme éclairé pour faire les choix.»*

#### **«Le ministre de l'urbanisme, c'est Pierre Moscovici»**

Seul hic pour les deux intervenants : rares sont les usagers et habitants à participer au montage d'un projet. *«Une tradition française qui fait qu'on n'a pas l'habitude de peser sur la décision finale»,* souffle Vincent Renard. Odile Decq invoque un manque d'esprit critique : *«On ne peut le développer sans un minimum de connaissance.»* Et sans un minimum de dialogue. Interrogée sur les projets de rénovation urbaine dans les quartiers, l'urbaniste fait la moue : *«C'est assez compliqué. Le dialogue passe par des intermédiaires. Il est difficile pour nous, urbanistes ou architectes, d'y rentrer.»* Mais, selon Vincent Renard, l'absence de participation ne profite pas à ces derniers. Au contraire. En matière de développement urbain, les décideurs seraient autres : *«Le ministre de l'urbanisme, c'est Pierre Moscovici, ironise le conseiller de l'Iddri. Il y a un dérapage vers la finance. De fait, il y a un décalage entre la demande et le produit final.»*